



Commune de SAINT-BLIMONT

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 14 avril 2023 à 19h00

Etaient présents :

M. José MARQUE, Maire, Président de séance
M. Adrien PRUVOT, Adjoint au Maire
Mme Catherine TSCHANZ, Adjointe au Maire
M. Jean-Michel ROUTHIER, Conseiller délégué
Mme Dominique PRUVOT, Conseillère
Mme Sophie VAUVRAY, Conseillère

M. Jérémy CLERE, Conseiller
M. Antoine DUBOIS, Conseiller
M. Clément BENIATE, Conseiller
Mme Marjorie BEAURAIN, Conseillère
Mme Roselyne DUCHESNE

Avaient donné pouvoir :

M. Bernard WYRZYKOWSKI ayant donné pouvoir à M. José MARQUE
Mme Blandine BENARBIA ayant donné pouvoir à M. Adrien PRUVOT
M. Antoine DUBOIS ayant donné pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN
Mme Christiane DIRUIT ayant donné pouvoir à Mme Catherine TSCHANZ
M. Vincent MAISON ayant donné pouvoir à Mme Dominique PRUVOT

Madame Marjorie BEAURAIN est nommée Secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h10 et annonce les retards de Messieurs Clément BENIATE et Antoine DUBOIS.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour, avec l'accord des membres du conseil municipal :

- Délibération amortissement M57 (qui sera proposé avant l'approbation des budgets primitifs)
- Reprise des parcelles appartenant à M. Jean-Claude MALEXIEUX (qui sera proposé avant les divers)

Point à l'ordre du jour n° 1 : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 14 mars 2023.

(Rapporteur José MARQUE)

M. le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir reporter l'approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 14 mars 2023 au prochain conseil municipal.

En effet, ayant manqué de temps, ce dernier n'a pu être transmis préalablement aux élus.

Le report de l'approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 14 mars 2023 est approuvé par 13 voix pour (MM BENIATE ET DUBOIS en retard)

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI (pouvoir à M. José MARQUE), M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (pouvoir à Mme Catherine TSCHANZ), M. Vincent MAISON (pouvoir à Mme Dominique PRUVOT), Mme Roselyne DUCHESNE.

Point à l'ordre du jour n° 2 : Délibération amortissement M57

Délibération n° 2023/04.01 (Rapporteur M. José MARQUE)

Suite à la délibération du 27 juillet 2022, décidant du passage à la nomenclature M57 abrégée de la commune à la date du 1^{er} janvier 2023,

Le conseil municipal à l'unanimité par 14 voix pour,

- **Autorise** le Maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (ch. 012).
- **Prend acte** de l'application du prorata temporis concernant l'amortissement des immobilisations.
- La collectivité ayant moins de 3 500 habitants, l'amortissement obligatoire des biens ne concerne que les comptes du chapitre 204.
- **Fixe** les durées d'amortissement suivantes :
- Comptes 204XX subventions d'équipement versées :
 - 1 an avec neutralisation.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI (pouvoir à M. José MARQUE), M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (pouvoir à Mme Catherine TSCHANZ), M. Vincent MAISON (pouvoir à Mme Dominique PRUVOT), Mme Roselyne DUCHESNE.

Arrivée de M. Clément BENIATE à 19h26

Point à l'ordre du jour n° 3 : Approbation du budget primitif camping 2023

Délibération n° 2023/04.02 (Rapporteur M. José MARQUE)

Monsieur le Maire expose par article le budget primitif 2022 du camping municipal.

En conséquence,

Vu l'avis favorable de la commission des finances le 12 avril 2023,

Vu le projet du budget primitif 2023 du Camping,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour » :

APPROUVE le budget primitif 2023 du camping municipal équilibré en recettes et en dépenses et arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	69 829,27 €	69 829,27 €
INVESTISSEMENT	14 071,15 €	14 071,15 €
TOTAL	83 360,42 €	83 360,42 €

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI (pouvoir à M. José MARQUE), M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), M. Clément BENIATE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (pouvoir à Mme Catherine TSCHANZ), M. Vincent MAISON (pouvoir à Mme Dominique PRUVOT), Mme Roselyne DUCHESNE.

Arrivé de M. Antoine DUBOIS à 19h41

Point à l'ordre du jour n° 4 : Approbation du budget primitif commune 2023

Délibération n° 2023/04.03 (Rapporteur M. José MARQUE)

Monsieur le Maire expose par article le budget primitif 2023 de la Commune.

En conséquence,

Vu l'avis favorable de la commission des finances le 12 avril 2023,

Vu le projet du budget primitif 2023 de la Commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour » :

APPROUVE le budget primitif 2023 de la commune équilibré en recettes et en dépenses et arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	779 543,90 €	779 543,90 €
INVESTISSEMENT	500 729,85 €	500 729,83 €
TOTAL	1 280 273,75 €	1 280 273,75 €

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI (pouvoir à M. José MARQUE), M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE, M. Antoine DUBOIS, M. Clément BENIATE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (pouvoir à Mme Catherine TSCHANZ), M. Vincent MAISON (pouvoir à Mme Dominique PRUVOT), Mme Roselyne DUCHESNE.

Point à l'ordre du jour n° 5 : Vote du taux des taxes 2023

Délibération n° 2023/04.04 (Rapporteur M. José MARQUE)

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, M. le Maire propose de maintenir les taux à l'identique des années précédentes.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 15 voix pour,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,44 %

Charge M. le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259 complété et la présente délibération accompagnée de la preuve de son dépôt au titre du contrôle de légalité.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI (pouvoir à M. José MARQUE), M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE, M. Antoine DUBOIS, M. Clément BENIATE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (pouvoir à Mme Catherine TSCHANZ), M. Vincent MAISON (pouvoir à Mme Dominique PRUVOT), Mme Roselyne DUCHESNE.

Point à l'ordre du jour n° 6 : Rétrocession de parcelle

Délibération n° 2023/04.07 (Rapporteur M. José MARQUE)

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que les parcelles section B n° 580, 581, 582, 583 et 579 situées dans le lotissement de la Râperie et rue du 8 mai 1945 à Saint-Blimont, appartenant à M. Jean-Claude MALEXIEUX sont entretenues depuis plus de 30 ans par la commune.

Après avoir échangé avec M. Jean-Claude MALEXIEUX il a été convenu d'un accord entre la commune et ce dernier de rétrocéder pour l'euro symbolique. Les frais d'actes seront supportés par la commune.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir lui donner tout pouvoir afin de régulariser administrativement cette situation auprès d'un notaire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Les Membres du Conseil Municipal,

APPROUVENT, à l'unanimité, par 15 voix pour,

De donner tout pouvoir à M. le Maire afin de régulariser administrativement la situation sur les parcelles concernées,

La rétrocéder des parcelles section B n° 580, 581, 582, 583 et 579 situées dans le lotissement de la Râperie et rue du 8 mai 1945 à Saint-Blimont pour l'euro symbolique,

De supporter les frais d'actes engendrés par ladite rétrocéder des parcelles nommées ci-dessus.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI (pouvoir à M. José MARQUE), M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Jérémy CLERE, M. Antoine DUBOIS, M. Clément BENIATE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT (pouvoir à Mme Catherine TSCHANZ), M. Vincent MAISON (pouvoir à Mme Dominique PRUVOT), Mme Roselyne DUCHESNE.

Point à l'ordre du jour n° 7 : Questions diverses

M. Adrien PRUVOT expose aux membres du conseil municipal qu'un groupe composé de 9 musiciens professionnels sera présent au sein de la commune en août 2023. Il propose à l'assemblée délibérante de subventionner la représentation de ces derniers à hauteur de 600,00 €

M. le Maire répond favorablement à la proposition de M. Adrien PRUVOT et propose de placer ce point à l'ordre du jour du prochain conseil afin qu'une délibération soit votée.

M. Adrien PRUVOT informe les membres du conseil municipal de ne pas avoir obtenu de réponse de M. Philippe D'Anchald concernant le projet de la place d'Elincourt.

Mme Catherine TSCHANZ informe les membres du conseil municipal que des sorties autour de la découverte de la nature et de ses différentes plantes sont organisées au sein de la commune. Les parcours auront lieu au sein du hameau d'Ebalet de la fin avril à la fin juin.

Mme Catherine TSCHANZ informe également les membres du conseil municipal qu'une commission Cadre de Vie a eu lieu le 31 mars afin d'établir le règlement intérieur des jardins communaux. Le montant qui sera réclamer aux usagers de ces jardins reste encore à être déterminer.

Mme Catherine TSCHANZ informe les membres du conseil municipal qu'un projet de « voie douce » est en cours au niveau de la rue des Vérolles et que l'investissement de celle-ci s'élève à 18 000,00 € environs, le but est de sécuriser le passage des piétons se dirigeant vers le cœur du village.

M. le Maire propose à la commission Cadre de Vie de continuer à travailler sur ce projet.

Mme Roselyne DUCHESNE demande si de nouvelles informations sont à donner concernant l'éclairage public le week-end et plus particulièrement sur le fait que les environs de la salle des fêtes Francis DUPONT soient éclairés les jours de fêtes et cérémonies.

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que ce projet sera très prochainement étudié.

M. Antoine DUBOIS partage aux membres du conseil municipal sa satisfaction quant au travail sur la voirie de l'entreprise intervenant sur le hameau d'Offeu.

M. Jean-Michel ROUTHIER informe les membres du conseil municipal que l'organigramme concernant les nouvelles serrures de l'ensemble des bâtiments communaux est finalisé. La commande sera effectuée prochainement.

M. Jean-Michel ROUTHIER fait également part aux membres du conseil municipal que la sono de la salle des fêtes Francis DUPONT ne fonctionne quasiment plus.

M. Jean-Michel ROUTHIER propose aux membres du conseil municipal le souhaitant de participer à une formation sur la gestion des cimetières.


M. Adrien PRUVOT demande l'endroit où se stoppera les travaux dans le hameau d'Offeu.

M. le Maire lui répond que les travaux s'arrêteront au droit de la première maison. Un projet d'extension jusqu'au cimetière pourrait être étudié en même temps que la rue Jacques Sauzet dès que les maisons en construction seraient terminées.

La séance est levée à 21h54.

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 14 avril 2023 comprenant toutes délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le mercredi 17 mai 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance
Marjorie BEURAIN



Le Maire
José MARQUE

